

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIUALET
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Construction d'une tribune et de vestiaires au stade GAILLOT-SUTTER à Châtellerault – Création d'une autorisation de programme

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a validé en bureau communautaire du 9 juillet 2018 le projet de construction d'une tribune et de vestiaires au stade d'athlétisme Gaillot Sutter à Châtellerault, pour un coût d'opération estimé à un montant de 1 264 203 € TTC en phase APD.

Le marché a été lancé en juillet 2018. Les travaux sont programmés de novembre 2018 à décembre 2019.

Il est proposé au bureau communautaire de créer une autorisation de programme du montant total de l'opération, les crédits de paiement étant inscrits sur les exercices budgétaires 2018 et 2019.

Les crédits de paiement (montant TTC) seront inscrits au budget de Grand Châtellerault selon le calendrier prévu ci-après :

		2018	2019	TOTAL
Dépenses		600 000 €	664 203 €	1 264 203 €
Recettes	Conseil Départemental		237 500 €	
	Autofinancement	600 000 €	426 703 €	1 264 203 €

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°5

page 2/2

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du 5 décembre 2016 définissant d'intérêt communautaire les installations d'athlétisme du complexe sportif de la Marronnerie à Châtellerault,

VU la délibération n°16 du bureau communautaire du 9 juillet 2018 validant le projet de construction d'une tribune et de vestiaires au stade Gaillot Sutter et autorisant le lancement des marchés,

CONSIDERANT l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les dépenses de cette opération sur plusieurs exercices,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 1 264 203 €, correspondant au coût du projet validé en phase APD, selon le calendrier précisé ci-dessus.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER